

# *Bulletin Municipal*

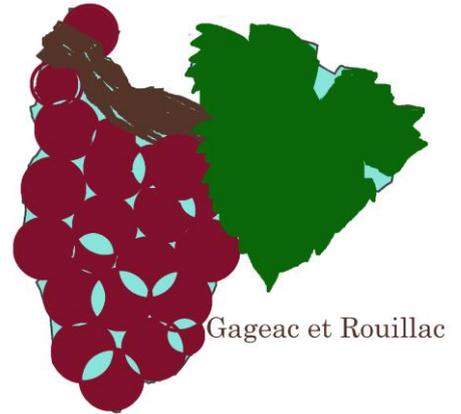
## *2020*



**GAGEAC ET ROUILLAC** site officiel

Edition 2019 Mairie de Gageac et Rouillac - CM

# SOMMAIRE



1. LE MOT DU MAIRE
2. L'ÉQUIPE MUNICIPALE
3. INFORMATIONS GÉNÉRALES
  - Service Administratif, Conseil Municipal
  - Les commissions communales
  - Les syndicats intercommunaux
  - Le site INTERNET de la commune
  - Le CIAS /Dépliant Aides à domicile
4. LOCATION DE LA SALLE DES FETES
5. NOS JOIES, NOS PEINES EN 2019
6. LA VIE DE L'ÉCOLE DE LA FERRIERE
7. LA VIE DES ASSOCIATIONS LOCALES
  - Le comité des Loisirs
  - L'Association intercommunale « le CeP »
8. LA VIE DES ASSOCIATIONS DIVERSES
  - Association « A.S.E » lutte contre le frelon asiatique
  - Association « Unis vers contre le cancer »
  - Association de Gymnastique **NOUVEAU !**
  - Association CEI Centre Echanges internationaux **NOUVEAU !**
9. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2019
10. INFOS UTILES
11. PLAN LOCAL D'URBANISME OU PLUi HD DE LA CAB
12. LES CIMETIERES COMMUNAUX
13. LA DECHETERIE
14. VIE PRATIQUE
15. DIVAGATION DES CHIENS

Mes chères concitoyennes et mes chers concitoyens

En ce début d'année, je vous souhaite au nom du Conseil Municipal, du personnel communal et en mon nom personnel, une excellente année 2020, pleine de bonheur, de santé, d'heureuses rencontres, de réussite dans tous vos projets.

C'est l'occasion de remercier les forces vives qui composent notre commune pour leurs engagements, leurs implications, à quelque niveau que ce soit.

C'est aussi le temps de rendre hommage aux efforts fournis par tous les membres du Conseil Municipal qui m'accompagnent et qui mettent leur engagement au service des intérêts de notre commune.

En tant qu'élu, on se doit d'utiliser les deniers publics à bon escient. Il s'agit de faire au mieux avec nos moyens pour moderniser et développer les activités et services de notre commune. Il faut aussi saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent.

La fonction qui m'a été confiée est une grande responsabilité. Pour l'exercer, je m'appuie à la fois sur la compétence de mes collègues élus, sur leur dévouement et l'implication des agents communaux.

Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour vous aider au quotidien, vous assister dans vos démarches administratives et techniques, tout en respectant les diverses réglementations actuelles et futures.

De façon plus générale, l'ensemble de l'équipe municipale se joint à moi pour vous adresser à toutes et à tous, nos vœux les plus sincères de bonne santé et d'accomplissement personnel.

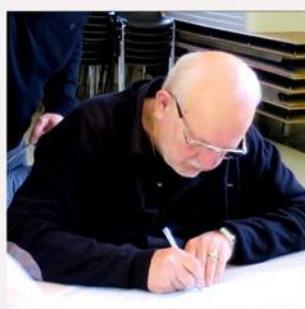
Bonne année à tous !

Le Maire  
Philippe PUYPONCHET

## 2/ L'EQUIPE MUNICIPALE



*Monsieur Philippe PUYPONCHET  
Le Maire*



*Monsieur Gilbert MIFSUD  
Premier adjoint au Maire*



*Monsieur Alain FOSSARD  
Second adjoint au Maire*



*Madame Annie ALLEGRE  
Conseillère municipale*



*Monsieur Frédéric GABARD  
Conseiller municipal*



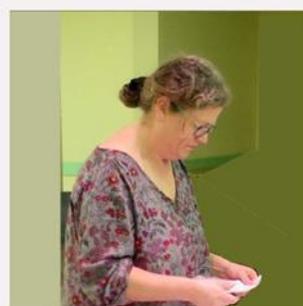
*Monsieur Armand GAGEIRO  
Conseiller municipal*



*Madame Corinne MAILLIET  
Conseillère municipale*



*Monsieur Thomas MERILLIER  
Conseiller municipal*



*Madame Valérie MOULINIER  
Conseillère municipale*



*Madame Céline OLIVIER  
Conseillère municipale*

## **3/ INFORMATIONS GÉNÉRALES**

### **Le SERVICE ADMINISTRATIF**

**Ouverture du secrétariat de la Mairie :**

**Le mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h**

**Le jeudi de 14 h à 19 h**

**Téléphone : 05 53 27 92 83**

**mairie.gageac.et.rouillac@wanadoo.fr**

**Site internet :**

**Mme Corinne MAILLIET  
mise à jour des informations, photos.**

**site: [www.gageac-et-rouillac.fr](http://www.gageac-et-rouillac.fr)**

**Service Administratif :**

**secrétariat : Mme Geneviève BURN**

**Mme Valérie DEPAIRE**

**Service Technique:**

**Mr Noël BOURG**

**Personnel communal :**

**Mme Caroline BOURG**

**Mme Noëlle CHOURIS**

### **Votre CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Maire :**

**Mr Philippe PUYPONCHET**

**Les Adjoints :**

**Mr Gilbert MIFSUD**

**Mr Alain FOSSARD**

**Les Conseillers :**

**Mme Annie ALLEGRE**

**Mr Frédéric GABARD**

**Mr Armand GAGEIRO**

**Mme Corinne MAILLIET**

**Mr Thomas MERILLIER**

**Mme Valérie MOULINIER**

**Mme Céline OLIVIER**

**Permanences :**

**Les jeudis soir de 18h à 19 h**

**Mr Philippe PUYPONCHET  
(sur rendez-vous)**

**Mr Gilbert MIFSUD**

**Mr Alain FOSSARD**

# LES COMMISSIONS COMMUNALES

## COMMISSION DES FINANCES (Budget...)

Tous les membres du Conseil Municipal

## COMMISSION BÂTIMENTS COMMUNAUX

Tous les membres du Conseil Municipal

## COMMISSION VOIRIE

Tous les membres du Conseil Municipal

## COMMISSION INFORMATION (Bulletin Municipal...)

Tous les membres du Conseil Municipal

## COMMISSION CIMETIÈRE

PUYPONCHET Philippe  
MIFSUD Gilbert

## COMMISSION SALLE DES FÊTES

BOURG Noël

## COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

### TITULAIRES

- DUPRE Nicole  
*Le Trouillet*
- PUYPONCHET Philippe  
*Monséjour*
- FOSSARD Alain  
*La Sionie*
- MIFSUD Gilbert  
*Ferriol*
- ALLEGRE Annie  
*Tabardy*
- PAUTY Christian  
*Route de Bouffevent*  
*Lamonzie St Martin*

### SUPPLÉANTS

- CHOURIS Noëlle  
*Le Vignaud*
- GABARD Frédéric  
*Segonzac*
- GAGEIRO Armindo  
*Monséjour*
- de LA VERRIE Jean  
*Jeanbrun*
- DAILLIAT Jean-Jacques  
*Les Olivoux*  
*Pomport*

## SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Syndicats	Philippe Puyponchet	Gilbert Mifsud	Alain Fossard	Armand Gageiro	Frédéric Gabard	Thomas Merilier	Valérie Mouinier	Annie Allègre	Céline Olivier	Corinne Mailliet
C A B	T	S								
SDE24 Energies		T		T	S	S				
SIAP Eau	T	S			T		S			
Transports scolaires		S				S		T	T	
Agédie Informatique		T								
Regroup scolaire	T							S		
Voierie Gamora	T	T		S	T	S	S			
Comité Act Sociale							T			
Culture et Patrimoine			T		S				S	T
Plaine de Gardonne		S	T				T			S
Pays Grand Bergeracois		T			S	T			S	
Rivières et Vallées			T				S			
Action Sociale		T						S		
Déchets		T			T					
Lutte contre Frelons										T

T : titulaire    S : suppléant

## LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Nous donner votre adresse « e-mail » nous serait utile  
pour vous transmettre des informations.

Pour cela, il vous suffira, si vous le souhaitez, de vous inscrire sur  
le site internet et de remplir le questionnaire de contact à la rubrique  
prévue à cet effet. Sinon, vous pouvez aussi passer à la Mairie.

Un grand MERCI !



**GAGEAC ET ROUILLAC** site officiel

# LE CIAS DE LA FORCE SMAS DES 3 CANTONS

## CE QUE NOUS PROPOSONS

Un service prestataire qui comprend :

- l'aide à domicile
- le portage de repas
- le petit jardinage
- le petit bricolage

## NOTRE AMBITION

Apporter une réponse personnalisée à chaque situation.

Pour cela nos agents travaillent étroitement avec ceux du Conseil Départemental de la Dordogne, les caisses de retraite, les mutuelles, la CPAM et l'ensemble des acteurs du réseau local gérontologique comme la MAIA, TEHPAD de la Madeleine ou de la Fondation John BOST.

## DÉCOUVREZ LES SERVICES D'AIDE À DOMICILE

proposés par votre Centre Intercommunal d'Action Sociale

## Déroulement d'une prestation

Du premier contact au suivi de la prestation, le CIAS vous accompagne dans vos démarches et vous aide à bénéficier de la prestation la plus adaptée à votre demande.

## NOS PRINCIPALES VALEURS

- une attitude de respect, de réserve et de discrétion vis-à-vis de toutes personnes aidées ou aidantes.
- le respect et l'écoute qui doivent être apportés pour garantir une prestation de qualité adaptée aux besoins et aux attentes.
- une intervention personnalisée conformément aux règles professionnelles et déontologiques.
- le respect de la « Charte des droits et libertés de la personne accueillie » (au dos du livret d'accueil).
- une relation triangulaire entre le bénéficiaire, l'intervenante à domicile et la coordinatrice qui veille à la bonne réalisation de la prestation.
- la participation dynamique du bénéficiaire qui s'exprime par le biais d'une enquête de satisfaction et lors des visites annuelles de suivi.

## SECTEURS D'INTERVENTION



Nous intervenons dans les communes des cantons de Pays de La Force Bergerac 2 Sigoulès

Pour tous renseignements s'adresser au siège de La Force

## CIAS AU COEUR DES 3 CANTONS

- 📍 Sièges : 2 Rue Jean Miquel - 24130 La Force
- ☎ 05 53 24 09 49 - fax 05 53 24 09 27
- ✉ cias.laforce@cegetel.net

[www.cias-au-coeur-des-3-cantons.fr](http://www.cias-au-coeur-des-3-cantons.fr)

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Agrément déclaration SAP 262406093 du 1er janvier 2012

## NOTRE MISSION

Favoriser les conditions d'une véritable autonomie par la diminution des contraintes quotidiennes

## L'AIDE À DOMICILE POUR TOUS

Actif ou retraité simplifiez-vous la vie en faisant appel à nous

## LE SERVICE D'AIDE À DOMICILE

Le but essentiel de l'intervenante est de vous accompagner dans votre vie quotidienne que vous soyez retraité, handicapé, ou en activité

## DES PRESTATIONS ADAPTÉES ET DIVERSIFIÉES

Le service d'aide à domicile répond à la situation et aux besoins de chacun :

- en faisant à votre place (ménage, repassage...)
- en vous accompagnant dans vos activités et gestes quotidiens (ménage, repassage, préparation des repas, courses, sortie extérieure), et dans les actes essentiels de la vie (Lever, habillage, alimentation, toilette, ...)
- en vous soutenant physiquement et humainement.



Notre règlement de fonctionnement est consultable sur le site [www.cias-au-coeur-des-3-cantons.fr](http://www.cias-au-coeur-des-3-cantons.fr)

## Service pour Personnes âgées, handicapées ou malades 7J/7

Pour continuer à vivre chez soi, en toute sécurité et maintenir le lien social

- aider dans les gestes de la vie quotidienne par l'intervention d'un agent qualifié
- favoriser le bien être de la personne en améliorant ses conditions de vie, d'hygiène et de sécurité à son domicile
- lutter contre l'isolement, sauvegarder le lien social
- favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible

## Portage de Repas à domicile 7J/7 dimanche et jours fériés

Des repas, conditionnés en barquettes, faciles à réchauffer, livrés directement à votre domicile

- des menus équilibrés sont préparés par un organisme spécialisé en concertation avec une diététicienne
- chaque jour un menu différent avec des possibilités de régime sans sel ou diabétique sur présentation d'un certificat médical
- liberté de durée et de fréquence de livraison



## Service Pour Tous

Que vous soyez en activité ou à la retraite, simplifiez-vous la vie en faisant appel à nous

- faciliter votre quotidien pour votre confort personnel (ménage, repassage...)
- raccompagner vos enfants après l'école, préparer leur goûter, les garder chez vous en surveillant les devoirs



## Service Petit jardinage

Tâches élémentaires et occasionnelles n'appelant pas de savoir-faire professionnel

- destiné à tous
- doté d'un tarif social pour les personnes non imposables étant âgées, handicapées, dépendantes, convalescentes ou isolées...
- ▶ Tonte de pelouse
- ▶ Taille de haie et petit élagage (limités à 2 mètres)
- ▶ Décapage de terrasse
- ▶ Entretien de petit massif
- ▶ Rangement du bois de chauffage
- ▶ Petit jardinage et notamment désherbage
- ▶ Entrée et sortie des pots de fleurs selon les saisons
- ▶ Ramassage de fruits et légumes du potager
- ▶ Entretien des concessions de cimetière...



## Service Petit bricolage

Idéal pour tous les petits travaux d'entretien du logement et de ses abords

- destiné à tous
- doté d'un tarif social pour les personnes non imposables étant âgées, handicapées, dépendantes, convalescentes ou isolées...
- ▶ Fixer une étagère
- ▶ Monter un meuble
- ▶ Nettoyer un bac à graisse
- ▶ Déboucher un sanitaire
- ▶ Déplacer un meuble
- ▶ Ranger un grenier ou un garage
- ▶ Lessiver des murs intérieurs
- ▶ Décaper une terrasse...

## Le secours ponctuel

Parce que tout un chacun peut avoir une passe difficile...

Des aides alimentaires ou des aides financières ponctuelles peuvent vous être attribuées après instruction de votre dossier par le Délégué aux Affaires Sociales de votre commune ou d'un travailleur social.

En partenariat avec la Banque Alimentaire nous pouvons octroyer des colis alimentaires après demande auprès des assistantes sociales ou des délégués aux affaires sociales de votre commune.

## **4/ LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

Seuls les habitants de la commune peuvent louer la salle des fêtes au tarif de 200 euros pour le week-end. Il vous sera demandé une attestation d'assurance responsabilité civile lors de la remise des clés ainsi qu'un chèque de caution de 300 euros établi à l'ordre du Trésor Public.

## **5/ NOS JOIES, NOS PEINES EN 2019**

### **NAISSANCES**

SENGHOR Charles, Yedidiah, Philippe	26.03.2019 (BERGERAC 24)
MERILLIER Avril, Madeleine	01.04.2019 (BERGERAC 24)
MICHAUT Juliette, Chiara	05.04.2019 (BERGERAC 24)
SENTOUT Brayon	14.06.2019 (BERGERAC 24)
LAROZE PEREZ Paul	03.07.2019 (BERGERAC 24)

### **DECES**

BOST Jean	28.07.2019
-----------	------------

## **6/ LA VIE DE L'ÉCOLE DE LA FERRIÈRE**

### **UNE ANNEE A L'ECOLE DE LA FERRIERE...**

En 2019, de nombreux projets pédagogiques ont rythmé la vie des écoliers de La Ferrière. Les sorties et les animations effectuées par des intervenants dans le cadre scolaire ont été multiples.

Dans le domaine sportif :

- participation aux rencontres sportives des secteurs d'Eymet et de Bergerac (lutte et jeux d'opposition, hand-ball) ;
- activités aquatiques et natation dans la piscine de Picquecailloux ;
- cycles tir à l'arc et hand-ball sous la responsabilité d'un éducateur sportif du Conseil Départemental ;
- pratique du golf à l'école et sur le site du Château des Vigiers (en partenariat avec le Comité Départemental de Golf de la Dordogne).



Dans les domaines artistique, littéraire et culturel :

- visualisation de spectacles : « Larguez Les Amarres » de la compagnie La Gargouille (Le Fleix), « Le Petit Violon » de la compagnie Les Z'igolos (Saussignac) ;
- accueil d'un auteur de littérature de jeunesse : Régis Delpeuch ;
- création d'une batuccada (groupe de percussions) utilisant des objets recyclés, en collaboration avec Le Trèfle Gardonnais, avec représentation publique lors de la fête du collège d'Eymet et lors de la kermesse du R.P.I.

Dans les domaines scientifique, mathématique, civique :

- programmation informatique et utilisation de robots Thymio ;
- participation à un escape-game pendant la semaine des mathématiques ;
- étude de la seconde guerre mondiale et du génocide des Juifs, participation à la remise de médaille des Justes (Razac de Saussignac) ;
- intervention de l'infirmière scolaire sur les thèmes des écrans et du harcèlement ;
- intervention de la M.A.I.F. sur le thème de la prévention routière (piéton, cycliste et passager d'un véhicule) et de l'alerte des secours ;
- participation au concours historique « 1 jour 1 actu » (étude du monument aux morts) ;
- participation au concours concernant la gestion des déchets organisé par le S.M.D.3., visite du centre de tri des sacs jaunes à Périgueux et du centre d'enfouissement des sacs noirs à St Laurent des Hommes.

Etc.

L'école s'est par ailleurs engagée fortement dans la pratique sportive en adhérant au dispositif « Cours le Matin, E.P.S. et Sport l'Après-Midi » : elle fait désormais partie des rares établissements labellisés « Génération 2024 ». Ce label, décerné en vue des jeux olympiques en France, indique et souligne le développement de l'activité physique et sportive sur le temps scolaire ou/et périscolaire et favorise la collaboration d'associations sportives locales. L'école est affiliée également à l'U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré).

L'établissement de La Ferrière a aussi déposé un projet « Bibliothèque Ecole Rurale », permettant l'obtention d'une subvention du Ministère de l'Education Nationale d'un montant de mille-cinq-cents euros, destinée à renouveler le fonds de livres de la bibliothèque scolaire.

Cette année, riche en activités scolaires sortant du cadre de fonctionnement ordinaire de la classe, bénéfiques et appréciées des élèves, ne peut cependant occulter le retrait de poste décidé par la D.S.D.E.N., impliquant la fermeture d'une classe et le départ de son enseignante dévouée et appréciée, Mme Guéry. Nous ne pouvons que regretter cette décision qui, si elle est compréhensible d'un point de vue statistique et démographique, n'en demeure pas moins injustifiable sur le plan humain et qualitatif.

La rentrée de septembre s'est donc déroulée avec une seule classe de 24 élèves de CM1/CM2. Mme Chassaigne, notre cuisinière, (« Chantal » pour les enfants) s'en est allée...et profite maintenant d'une retraite bien méritée. Mme Bourg a pris la relève, aidée par Mme Chouris.

En cette fin d'année civile, je tiens particulièrement à remercier :

- la municipalité gageacoise pour son implication, son soutien et ses investissements réalisés dans l'école et pour les élèves (à la fois humains, matériels et financiers) ;
- le personnel municipal (restauration, service technique, accompagnement pendant le transport scolaire) pour la qualité de son travail au sein de l'école et auprès des élèves ;
- les parents d'élèves, qui répondent toujours « présent » aux diverses sollicitations et manifestations proposées.

Je souhaite à tous de merveilleuses fêtes de fin d'année et, pour 2020, je formule le vœu que le bonheur trouve chacun d'entre vous !

Le directeur : S. PEREIRA

## **7/ LA VIE DES ASSOCIATIONS LOCALES**

### **LE COMITE DES LOISIRS**

Le comité des loisirs et moi-même vous présentons tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, ainsi qu'à vos proches.

Que celle-ci vous apporte bonheur, santé et réussites familiales et professionnelles. Le bilan de l'année écoulée était plus que prometteur; nous nous efforcerons à reconduire nos activités en 2020 et que vous apprécierez celles-ci.

Le Président par Intérim  
Alain LABOYE

### **PROGRAMME 2020 DU COMITÉ DES LOISIRS**

- 09 Février Repas cochonnaille
- 01 Mars Quine
- 26 Avril Repas Périgourdin
- 24 Juin Feu St-Jean
- 08 et 09 Août Fête locale
- 18 Octobre Quine
- 15 Novembre Repas choucroute

# L'ASSOCIATION « Le CeP »

L'Association « Culture et Patrimoine » pour les 4 communes  
des coteaux

Saussignac, Monestier, Razac de Saussignac et Gageac et Rouillac.

## Trois grands thèmes



**Rencontres de Printemps  
Saussignac**

lundi 10 juin 2019  
50 exposants

Marché aux plantes  
Produits du terroir  
Artisanat

Animations autour de l'écologie  
Exposition au Château  
Restauration rapide

Culture et Patrimoine 05 53 27 25 13

CEP le CAB Dordogne



**SAUSSIGNAC**  
Les Arts au Château  
29 septembre - 13 octobre 2019  
collages - œuvres sur papier  
« Les Ailes de Papier » Installation de Marie Goussé



Peter Davey - Graziela Gomez - Marie Goussé - Robin Hare  
Helen Hill - Michèle Lefrançois - Jean-Louis Possemato  
Nelly Sanchez - Brigitte Sénéchaud - Isa Slivane

Collage : démonstration et stage par Helen Hill  
29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre  
entrée libre - tous les jours de 14h à 18h30  
Le CeP des Coteaux de Saussignac - 05 53 27 25 13 - www.csp-saussignac.com



Samedi 7 Décembre de 11H à 18H  
Dimanche 8 Décembre de 10H à 18H

**MARCHÉ DE NOËL**  
Des Communes

Saussignac  
Razac de Saussignac  
Monestier  
Gageac Rouillac

**SAUSSIGNAC**  
ORGANISÉ PAR LE CEP  
DES COTEAUX DE SAUSSIGNAC

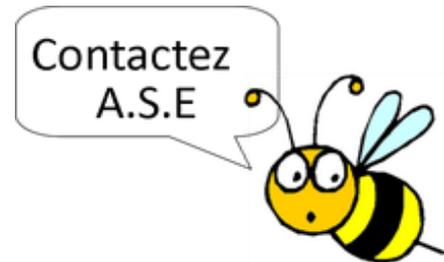
7 et 8 DÉCEMBRE 2019



## **8/ LA VIE DES ASSOCIATIONS DIVERSES**

### **L'ASSOCIATION « A.S.E » SAUVEGARDE ENVIRONNEMENT**

Lutte contre le frelon asiatique



#### **REGLES DE PIEGEAGE du Frelon asiatique**

Ces règles sont pour les jardins de particuliers et publics.  
Les apiculteurs ont leurs propres règles de piégeage.

#### **1<sup>ère</sup> période**

Poser au plus tôt **le 20 février et les retirer le 1<sup>er</sup> mai** ou dès que l'on attrape des frelons européens

On positionne le piège à une hauteur d'environ 2 mètres, à proximité des arbres en fleurs, du composteur, fin août près des saules, les déplacer si pas de prise alors que l'on voit des frelons.

**L'appât se compose de : bière additionnée de sucre, 5 morceaux pour 25 cl**

Toutes les recettes sont bonnes si on respecte l'alcool pour éloigner les abeilles et le sucre au sirop pour attirer les frelons.

#### **Seconde période**

Poser les pièges à partir **du 15 août et les retirer aux premières gelées**. Les autres consignes sont les mêmes que pour la 1<sup>ère</sup> période.

Poser les pièges régulièrement sans les laver, conserver le liquide si possible compter les insectes présents séparément (frelons asiatiques et frelons européens, mouches, moucherons, papillons.) et envoyer le compte à l'A.S.E Laver les pièges et les remettre pour la saison suivante.

Merci de votre contribution

Courriel [ase24230@gmail.com](mailto:ase24230@gmail.com)

<http://frelon-asiatique24.fr>

## **L'ASSOCIATION « UNIS VERS CONTRE CANCER »**

### **Le dire c'est bien, l'écrire c'est mieux**

Même à l'époque d'Internet, vous continuez bien à écrire avec un stylo ? Au cours de l'année 2020, vous allez en prendre des notes...Et vos enfants, à l'école, ils vont eux aussi vider quelques feutres, quelques stylos billes.

Alors, regardez bien l'affiche : on ne jette plus les instruments d'écriture !

C'est l'Association « unis vers contre cancer » qui les fera recycler : comme pour les bouchons de plastique et de liège, le produit de la vente aux recycleurs sera intégralement versé à l'Institut Bergonié, spécialiste dans la recherche contre le cancer.

C'est en 2020 que l'association fêtera ses 10 ans d'existence : à fin 2019, nous avons remis en neuf ans un don cumulé de 80 000 €, fruit de la collecte et du tri de 150 tonnes de bouchons, et des manifestations annuelles : tombola, concert, vide grenier, etc...

Comme chaque année, nous sommes à la recherche de bénévoles pour nous aider dans ces opérations. Merci d'avance pour votre implication.

Alors, répétez s'il vous plaît tout cela autour de vous, notez-le pour ne pas l'oublier, et quand votre stylo sera vide, amenez-le donc à la Mairie ou à l'école.

**Nos coordonnées : tél 06.71.93.34.69**

**[Univers-contrecancer@orange.fr](mailto:Univers-contrecancer@orange.fr)**

**Facebook : Bouchons-Nous**

# 2020



## L'association **unis vers** contre **cancer**

**Collecte les instruments d'écriture (à déposer avec vos bouchons) dans le cadre du Programme *TERRACYCLE* en partenariat avec Bureau Vallée – Bergerac**

<b>Déchets acceptés dans le programme</b>	<b>Déchets exclus du programme</b>
<i>Stylos à bille, Feutres, Porte-mines, Effaceurs, Marqueurs, Surligneurs (bouchons inclus), Correcteurs en tube ou en souris.</i>	<i>Tubes de colle, Gommes, Craies, Crayons à papier et couleur, Règles et autres objets coupants</i>

[unisvers-contrecancer@orange.fr](mailto:unisvers-contrecancer@orange.fr)

☎ : 06.71.93.34.69

# L'ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE « MELI-ARTS »

C'est le jeudi matin à la Salle des fêtes de Gageac

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vend.
AOL BERG. de Gasquet 9h/10h15 10h30/11h45 12h15/13h30	Crèches & écoles 9h/11h45	Crèches & ateliers danse 9h30/11h45	<b>GAGEAC ROUILLAC de Gasquet</b> 8h45/10h	AOL BERG. de Gasquet 9h/10h15 10h30/11h45
Prigonrieux TAP 15h30/16h30	CARDONNE Pilates 12h15/13h15	GARDONNE Initiation 15h30/16h30	AOL BERG. de Gasquet 10h45/12h Pilates 12h30/13h30	GARDONNE de Gasquet 12h30/13h45 Cours particulier 14h/15h
BERGERAC Maison assos Salle 4 De Gasquet 18h30/19h45 20h/21h15 pour les 2 (1/2)	Danse contemp. 18h/19h15	Éveil 16h30/17h15	PAYS FOYEN Périscolaire 16h15/18h	Prigonrieux TAP 15h30/16h30
	Fitness/circuit training 19h15/20h15	Baby Arts 17h15/18h15 (1/2)	GARDONNE Pilates 18h15/19h15 Stretching post. 19h15/20h15 Fitness danse 20h15/21h15 pour les 3 (1/2)	
	Pilates 20h15/21h15			

1/2 = une semaine sur deux

Complexe Fernand Mourgues  
École de musique - Cardonne

A.O.L / 12 rue Villeneuve - Bergerac

Salle des fêtes - Gageac et Rouillac

e@ychoo.fr

# L'ASSOCIATION CEI Centre Echanges Internationaux

Isabelle SERAFIN 05.53.35.43.12 serafinisabelle@orange.fr



## Jeunes lycéennes étrangères Allemandes, Mexicaines et Japonaises recherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

**Floe**, jeune allemande de 15 ans, vit à Berlin, et souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2020. Elle adore la musique et pratique la clarinette. Elle aime aussi jouer au tennis, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

**Chihiro**, jeune japonaise de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2020. Elle aime jouer au basketball, lire, le cinéma, la musique et les enfants. Elle rêve de maîtriser la langue française.

**Nicole**, jeune mexicaine de 17 ans, souhaite venir en France pour 6 mois. Elle a de nombreux hobbies : le football, la natation, la danse, et voyager. Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

**Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !**

Renseignements :

Isabelle SERAFIN  
[serafinisabelle@orange.fr](mailto:serafinisabelle@orange.fr)  
05.53.35.43.12 / 06.37.34.50.36

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo  
Vanessa Simon – 02.99.20.06.14  
[vanessa@cei4vents.com](mailto:vanessa@cei4vents.com)



# 9/ PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

## DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

GAGEAC ET ROUILLAC - GAGEAC ET ROUILLAC - BP - 2019

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	110 200,00	0,00	104 950,00	104 950,00	104 950,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	142 132,00	0,00	142 200,00	142 200,00	142 200,00
014	Atténuations de produits	16 000,00	0,00	15 100,00	15 100,00	15 100,00
65	Autres charges de gestion courante	46 700,00	0,00	48 650,00	48 650,00	48 650,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>315 032,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 900,00</b>	<b>310 900,00</b>	<b>310 900,00</b>
66	Charges financières	3 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>323 232,00</b>	<b>0,00</b>	<b>317 100,00</b>	<b>317 100,00</b>	<b>317 100,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	57 274,72		121 069,95	121 069,95	121 069,95
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>57 274,72</b>		<b>121 069,95</b>	<b>121 069,95</b>	<b>121 069,95</b>
<b>TOTAL</b>		<b>380 506,72</b>	<b>0,00</b>	<b>438 169,95</b>	<b>438 169,95</b>	<b>438 169,95</b>

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>438 169,95</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	10 900,00	0,00	10 900,00	10 900,00	10 900,00
73	Impôts et taxes	175 537,00	0,00	185 587,00	185 587,00	185 587,00
74	Dotations et participations	93 682,00	0,00	90 259,00	90 259,00	90 259,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>292 119,00</b>	<b>0,00</b>	<b>295 746,00</b>	<b>295 746,00</b>	<b>295 746,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>292 119,00</b>	<b>0,00</b>	<b>295 746,00</b>	<b>295 746,00</b>	<b>295 746,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>292 119,00</b>	<b>0,00</b>	<b>295 746,00</b>	<b>295 746,00</b>	<b>295 746,00</b>

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	142 423,95
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>438 169,95</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	121 069,95	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------	---

# DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

GAGEAC ET ROUILLAC - GAGEAC ET ROUILLAC - BP - 2019

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	66 099,72	6 813,00	95 106,95	95 106,95	101 919,95
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>66 099,72</b>	<b>6 813,00</b>	<b>95 106,95</b>	<b>95 106,95</b>	<b>101 919,95</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 500,00	0,00	26 100,00	26 100,00	26 100,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	7 427,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>32 927,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 100,00</b>	<b>32 100,00</b>	<b>32 100,00</b>
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>99 026,72</b>	<b>6 813,00</b>	<b>127 206,95</b>	<b>127 206,95</b>	<b>134 019,95</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>99 026,72</b>	<b>6 813,00</b>	<b>127 206,95</b>	<b>127 206,95</b>	<b>134 019,95</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>29 208,14</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>163 228,09</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	28 150,00	28 150,00	0,00	0,00	28 150,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>28 150,00</b>	<b>28 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 150,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	12 602,00	0,00	5 137,00	5 137,00	5 137,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	25 661,95	0,00	7 871,14	7 871,14	7 871,14
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>39 263,95</b>	<b>0,00</b>	<b>14 008,14</b>	<b>14 008,14</b>	<b>14 008,14</b>
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>67 413,95</b>	<b>28 150,00</b>	<b>14 008,14</b>	<b>14 008,14</b>	<b>42 158,14</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	57 274,72		121 069,95	121 069,95	121 069,95
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>57 274,72</b>		<b>121 069,95</b>	<b>121 069,95</b>	<b>121 069,95</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>124 688,67</b>	<b>28 150,00</b>	<b>135 078,09</b>	<b>135 078,09</b>	<b>163 228,09</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>163 228,09</b>

### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>121 069,95</b>
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (boisement\_ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

# INVESTISSEMENT 2019 COMMUNE ET CAB

## INVESTISSEMENTS REALISES ET PAYES PAR LA COMMUNE EN 2019

Désignation		Montant
Ecole de la Ferrière	Remplacement Porte Cantine	7 177,00
Bâtiments Publics	Agencement local containers	2 723,00
Mairie	Nettoyage façades et autres dépenses	
Eglise de Gageac	Réfection plâtres Eglise	26 070,00
	Travaux Toiture	4 704,00
	Remise à neuf support cloche chapelle	8 384,00
	Réfection totale Toiture Chapelle	16 024,00
Autres immobilisations corporelles	Tapis de sol Ecole	1 030,00
	Ordinateur Mairie	1 894,00
<b>TOTAUX</b>		<b>73 789,00</b>

## INVESTISSEMENTS REALISES ET PAYES PAR LA CAB EN 2019

Voirie	Réfection partielle de la C313	23 918,00
<b>TOTAUX</b>		<b>23 918,00</b>

# 10/ INFOS UTILES

## CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT



Mairie  
de  
GARDONNE

### Carte d'identité

*Pièces à fournir :*

#### **Personne majeure (présence obligatoire lors de la demande)**

- Formulaire CERFA (à remplir à l'encre noire) ou **pré-demande de carte d'identité à effectuer sur le site : [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)**
- 2 photos récentes (de moins d'1 an) et conformes aux normes
- L'original d'1 justificatif de domicile récent (de moins d'1 an) + photocopie

*Pour les personnes hébergées (chez un parent par exemple) fournir : un justificatif de domicile récent (de moins d'1 an) de l'hébergeant + copie de la carte d'identité de l'hébergeant + attestation d'hébergement (précisant que la personne est hébergée depuis plus de 3 mois)*

- Ancienne carte d'identité + photocopie
- 1 acte de naissance (de moins de 3 mois) pour les cas suivants : CNI périmée depuis plus de 2 ans, perte, vol, première demande.
- Dans le cas d'une perte ou d'un vol : Déclaration de perte /vol + 25 € en timbres fiscaux (achat en ligne si vous faites une pré-demande)

**La validité de votre Carte d'identité est prolongée de 5 ans pour la France si celle-ci a été établie entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.**

**Si vous avez l'intention de vous rendre à l'étranger, le renouvellement de votre Carte d'identité se fera à condition de fournir un justificatif de voyage (réservation de transport : avion, train, bus..., attestation sur l'honneur...)**

#### **Personne mineure (présence obligatoire du mineur et du représentant légal lors de la demande)**

- Formulaire CERFA (à remplir à l'encre noire) ou **pré-demande de carte d'identité à effectuer sur le site : [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)**
- 2 photos récentes (de moins d'1 an) et conformes aux normes
- L'original d'1 justificatif de domicile récent (de moins d'1 an) du représentant légal + photocopie

*Si le mineur est en résidence alternée fournir un justificatif de domicile de l'autre parent + la copie de sa carte d'identité.*

- Ancienne carte d'identité + photocopie
- Carte d'identité du représentant légal + photocopie
- 1 acte de naissance (de moins de 3 mois) pour les cas suivants : CNI périmée depuis plus de 2 ans, perte, vol, **première demande.**
- Dans le cas d'une perte ou d'un vol : Déclaration de perte /vol + 25 € en timbres fiscaux (achat en ligne si vous faites une pré-demande)
- Dans le cas de parents divorcés/séparés : copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale. Si conjointe, fournir une autorisation écrite de l'autre parent pour l'établissement de la carte d'identité du mineur + la copie de sa carte d'identité.

**Merci de prendre RDV au 05 53 23 50 70 aux horaires suivants :**

**Lundi, Mercredi et Jeudi de 13h30 à 16h30 – Mardi et Vendredi de 9h00 à 12h30**



### *Pièces à fournir :*

#### **Personne majeure (présence obligatoire lors de la demande)**

- Formulaire CERFA (à remplir à l'encre noire) ou **pré-demande de carte d'identité à effectuer sur le site : [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr)**
- 86 € en timbres fiscaux (achat en ligne si vous faites une pré-demande)
- 2 photos récentes (de moins d'1an) et conformes aux normes
- L'original d'1 justificatif de domicile récent (de moins d'1 an) + photocopie

*Pour les personnes hébergées (chez un parent par exemple) fournir : un justificatif de domicile récent (de moins d'1 an) de l'hébergeant + copie de la carte d'identité de l'hébergeant + attestation d'hébergement (précisant que la personne est hébergée depuis plus de 3 mois)*

- Ancien passeport + photocopie
- Carte d'identité en cours de validité + photocopie
- 1 acte de naissance (de moins de 3 mois) pour les cas suivants : CNI périmée depuis plus de 2 ans, perte, vol ou si vous n'avez pas de Carte d'identité.

#### **Personne mineure (présence obligatoire du mineur et du représentant légal lors de la demande)**

- Formulaire CERFA (à remplir à l'encre noire) ou **pré-demande de carte d'identité à effectuer sur le site : [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr)**
- Timbres Fiscaux : de 0 à 14 ans → 17 € - de 15 à 18 ans → 42 €
- 2 photos récentes (de moins d'1 an) et conformes aux normes
- L'original d'1 justificatif de domicile récent (de moins d'1 an) du représentant légal + photocopie

*Si le mineur est en résidence alternée fournir un justificatif de domicile de l'autre parent + la copie de sa carte d'identité.*

- Ancien passeport + photocopie
- Carte d'identité du représentant légal + photocopie
- Carte d'identité en cours de validité (si le mineur en possède une) + photocopie
- 1 acte de naissance (de moins de 3 mois) pour les cas suivants : CNI périmée depuis plus de 2 ans, perte, vol, **première demande.**
- Dans le cas de parents divorcés/séparés : copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale. Si conjointe, fournir une autorisation écrite de l'autre parent pour l'établissement du passeport du mineur + la copie de sa carte d'identité.

**Merci de prendre RDV au 05 53 23 50 70 aux horaires suivants :**

**Lundi, Mercredi et Jeudi de 13h30 à 16h30 – Mardi et Vendredi de 9h00 à 12h30**

## ATTESTATION D'ACCUEIL

Tout étranger hors Communauté Européenne désirant séjourner en France pour une durée n'excédant pas trois mois dans le cadre d'une visite familiale ou privée. Le foyer recevant cet étranger devra en faire la demande à la Mairie et présenter les originaux des pièces suivantes :

- Si vous êtes français, suisse ou citoyen de la Communauté Européenne un document en cours de validité attestant votre identité et votre nationalité
- Si vous êtes ressortissant non communautaire un titre de séjour valable
- Un document attestant de votre qualité de propriétaire ou de locataire du logement où va séjourner le visiteur
- Tout document permettant d'apprécier les ressources et la capacité à héberger le ou les visiteurs dans des conditions normales de logement • Un timbre fiscal OMI de 30 € au profit de l'agence nationale de l'accueil des étrangers.

## RECENSEMENT MILITAIRE



### RECENSEMENT MILITAIRE

Tout jeune français, dans le premier trimestre qui suit ses 16 ans, doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Pour cela, il lui faut fournir le livret de famille, sa pièce d'identité et un justificatif de domicile.

L'administration remettra l'attestation de recensement qui lui permettra d'être :

- Convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC)
- Inscrit d'office sur la liste électorale dès ses 18 ans

Attention : toute personne non recensée ne pourra s'inscrire aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BEP, Baccalauréat...)

Pour tous renseignements relatifs au service national, vous pouvez téléphoner au 05 55 12 69 71 ou 05 55 12 69 74 ou consulter également le 3615 ARMEE ou sur l'adresse internet [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr), ou email [csn-lim-sga@defense.gouv.fr](mailto:csn-lim-sga@defense.gouv.fr)



JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Une application mobile pour la JDC

Afin d'accompagner les 780 000 jeunes qui effectuent chaque année leur **Journée défense et citoyenneté** (JDC), la direction du service national lance son application pour Smartphone destinées à faciliter les démarches et donner des informations utiles aux jeunes appelés qui vont, ou qui auront réalisé leur JDC.

Le développement de cette application s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'action publique qui vise à utiliser davantage les outils numériques dans la relation entre l'administration et les usagers. La direction du service national porte le lien Armée/Nation et le parcours de citoyenneté qu'elle est chargée d'animer comprend trois étapes :

**L'enseignement sur la défense**, délivré lors de la scolarité en classes de troisième et de première,

**Le recensement citoyen**, démarche civique obligatoire à effectuer à partir de 16 ans par les jeunes Français auprès de leurs mairies de résidence,

**La journée défense et citoyenneté** qui donne, entre-autre, accès aux examens (scolaires) aux concours de la fonction publique, au permis de conduire des automobiles. Centre du service national de LIMOGES, 88 rue du Pont St Martial

Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Android, l'application propose de nombreuses fonctionnalités.

Les jeunes convoqués en JDC peuvent désormais :

- Géo-localiser leur site de JDC, préparer leur itinéraire et calculer leur temps de trajet ;
- Retrouver toutes les informations pratiques sur la JDC et son déroulement (adresse, horaires, pièces à fournir, programme de la Journée...)
- Prendre contact facilement avec le centre du service national dont ils relèvent, pour demander un changement de date de convocation, évoquer une situation de handicap, etc ...)
- Obtenir plus d'informations post JDC sur les opportunités de carrières au sein des armées et de la gendarmerie, sur le service civique ou les missions locales.

Ceux qui ne possèdent pas de Smartphone ont toujours la possibilité d'entreprendre leurs démarches de manière « classique » par contact téléphonique auprès du centre du service national dont ils dépendent.

# HABITATIONS : adressage en cours...

(Texte fourni par Geneviève BURN)

Le Maire et son Conseil Municipal ont entrepris le nouvel adressage de la commune.

Cette démarche est initiée suite au constat d'une mauvaise qualité de l'adresse (homonymie, numéros manquants, nom de voies absentes) qui complique votre localisation pour différents organismes de secours et de services.

Avec le développement des services à la personne à domicile, du e-commerce, le développement des entreprises et des enjeux liés à l'attractivité du territoire, il est une nécessité de disposer d'une adresse permettant une géo localisation précise. Une adresse complète est également une condition indispensable pour bénéficier de l'accès à internet très haut débit.

Dans ce contexte, la qualité de l'adresse constitue une question d'intérêt général. C'est un outil qui permet à chaque citoyen et personne morale d'être accessible et de bénéficier d'un ensemble de service de plus en plus large. La normalisation de l'adresse pour la commune est une condition d'égalité entre les citoyens.

A l'issue de cette démarche, il se peut que votre adresse soit modifiée. Dans ce cas, vous recevrez l'ensemble des éléments de notification par courrier.

## Nouvelle dénomination des voies et numérotations des habitations

### 11/ PLAN LOCAL D'URBANISME PLUi-HD

L'enquête publique unique du Plan Local d'Urbanisme a été organisée en 2019 au sein de notre commune parmi les 38 communes de la CAB afin d'élaborer le PLUi-HD à l'échelle intercommunale.

Elle va permettre d'encadrer le développement de l'agglomération pour les 15 ans à venir.

## **12/ LES CIMETIÈRES COMMUNAUX**

Pour tous renseignements, s'adresser à la Mairie

Le prix d'une concession, 2.5m/1.20m, est fixé à 80€ le mètre carré.

La concession est valable pour une durée de 30 ans.

## **13/ LA DÉCHÈTERIE**



**Comment vous la procurer la Carte d'accès déchèterie ?**

**(\*) Pour tout renseignement vous pouvez contacter le SMBGD au 05 53 58 55 55.**

**Particuliers, professionnels, associations, communes, avez-vous pensé à demander votre nouvelle carte d'accès aux déchèteries ?**

En effet, l'accès aux quatre déchèteries du Syndicat Mixte du Bergeracois pour la Gestion des Déchets (Bergerac, Saint Pierre d'EYRAUD, ISSIGEAC et SIGOULES) ne pourra se faire que sur présentation de la nouvelle carte d'accès.

Cette carte à code barre permettra notamment d'ouvrir les barrières situées à l'entrée des sites.

**Pour avoir votre nouvelle carte d'accès, munissez-vous :**

- . pièce d'identité,
- . d'un justificatif de domicile,
- . de la (des) carte(s) grise(s) du (des) véhicule(s)

**Puis rendez-vous au siège du SMBGD, 3 rue Emile Zola à Bergerac (24100)**

**du lundi au jeudi : de 8h à 12h et 13h30 à 17h30**

**le vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 17h**

ou bien en déposant les différents documents auprès d'une déchèterie.

# HORAIRES DÉCHÈTERIES DU BERGERACOIS

Les déchèteries sont fermées les jours fériés

	Bergerac		St Pierre d'Eyraud		Sigoules	
	Tél : 05 53 57 70 66		Tél : 05 53 74 80 91		Tél : 05 53 23 32 28	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	9 h - 12 h	14 h - 18 h	9 h - 12 h	13 h 30 - 17 h	9 h - 12 h	13 h 30 - 17 h
<b>Mardi</b>	9 h - 12 h	14 h - 18 h		13 h 30 - 17 h		
<b>Mercredi</b>	9 h - 12 h	14 h - 18 h	9 h - 12 h	13 h 30 - 17 h	9 h - 12 h	13 h 30 - 17 h
<b>Jeudi</b>	9 h - 12 h	14 h - 18 h		13 h 30 - 17 h		13 h 30 - 17 h
<b>Vendredi</b>	9 h - 12 h	14 h - 18 h	9 h - 12 h	13 h 30 - 17 h		
<b>Samedi</b>	9 h - 12 h	14 h - 18 h	9 h - 12 h	13 h 30 - 17 h	9 h - 12 h	13 h 30 - 17 h
<b>Dimanche</b>	10 h - 12 h	14 h - 16 h				

**VERT** : Ouvert

**ROUGE** : fermé

# LES CONSIGNES DE TRI

Tous les emballages se trient, tous les papiers se recyclent

## EMBALLAGES & PAPIERS



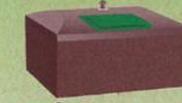
PAPIERS, EMBALLAGES  
ET BRIQUES EN CARTON

BOUTEILLES ET FLACONS  
EN PLASTIQUE

EMBALLAGES  
EN METAL

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES  
EN PLASTIQUE

## VERRE



## CARTONS



## COMPOST



Déchèterie  
ou ressourcerie

## DÉCHÈTERIE ET RESSOURCERIE



Uniquement  
en déchèterie

## VÊTEMENTS



**UN DOUTE SUR LE TRI  
D'UN DÉCHET ?**

Consultez le site:  
[www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)  
ou utilisez l'application gratuite  
« guide du tri » de CITEO

Impression: Nouvelle Imprimerie Moderne. Ne pas jeter sur la voie publique.

**Contact SMD3** : 09 71 00 84 24 (appel non surtaxé)  
service.usagers@smd3.fr / www.smd3.fr



CITEO



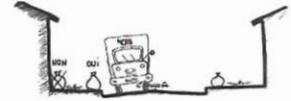
# CALENDRIER 2020 DES JOURS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS



## GAGEAC ET ROUILLAC 2020

Calendrier des jours de collecte des déchets ménagers

( Merci de sortir vos sacs , la veille au soir à partir de 19h )



Déchets ménagers (sacs noirs) Déchets recyclables (sacs jaunes)

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUN		
M	1	FERIE	S	1	D	1	M	1	FERIE	L	1	FERIE
J	2		D	2	L	2	J	2		M	2	
V	3		L	3	M	3	V	3		M	3	
S	4		M	4	J	4	S	4		L	4	
D	5		M	5	J	5	D	5		M	5	
L	6		J	6	V	6	L	6		M	6	
M	7		V	7	S	7	M	7		J	7	
M	8		S	8	D	8	M	8	FERIE	V	8	
J	9		D	9	L	9	J	9		S	9	
V	10		M	10	M	10	V	10		D	10	
S	11		L	11	M	11	S	11		L	11	
D	12		M	12	J	12	D	12		M	12	
L	13		J	13	V	13	L	13	FERIE	M	13	
M	14		V	14	S	14	M	14		J	14	
M	15		S	15	D	15	M	15		V	15	
J	16		D	16	L	16	J	16		S	16	
V	17		L	17	M	17	V	17		D	17	
S	18		M	18	J	18	S	18		L	18	
D	19		M	19	V	19	D	19		M	19	
L	20		J	20	S	20	L	20		M	20	
M	21		V	21	S	21	M	21		J	21	
M	22		S	22	D	22	M	22		V	22	
J	23		D	23	L	23	J	23		S	23	
V	24		L	24	M	24	V	24		D	24	
S	25		M	25	J	25	S	25		L	25	
D	26		M	26	M	26	D	26		M	26	
L	27		J	27	V	27	L	27		M	27	
M	28		V	28	S	28	M	28		J	28	
J	29		S	29	D	29	V	29		V	29	
J	30		S	29	L	30	M	29		S	30	
V	31		S	29	M	31	j	30		D	31	



## GAGEAC ET ROUILLAC 2020

Calendrier des jours de collecte des déchets ménagers

( Merci de sortir vos sacs , la veille au soir à partir de 19h )



Déchets ménagers (sacs noirs) Déchets recyclables (sacs jaunes)

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
M	1	S	1	M	1	J	1	D	1	M	1
J	2	D	2	M	2	V	2	L	2	M	2
V	3	L	3	J	3	S	3	M	3	J	3
S	4	M	4	V	4	D	4	M	4	V	4
D	5	M	5	S	5	L	5	J	5	S	5
L	6	J	6	D	6	M	6	V	6	D	6
M	7	V	7	L	7	M	7	S	7	L	7
M	8	S	8	M	8	J	8	D	8	M	8
J	9	D	9	M	9	V	9	L	9	M	9
V	10	L	10	J	10	S	10	M	10	J	10
S	11	M	11	V	11	D	11	L	11	V	11
D	12	M	12	S	12	L	12	M	12	S	12
L	13	J	13	D	13	M	13	J	13	D	13
M	14	V	14	L	14	M	14	V	14	L	14
M	15	S	15	M	15	J	15	S	15	M	15
J	16	D	16	M	16	V	16	D	16	M	16
V	17	L	17	J	17	S	17	L	17	J	17
S	18	M	18	V	18	D	18	M	18	V	18
D	19	M	19	S	19	L	19	J	19	S	19
L	20	J	20	D	20	M	20	V	20	D	20
M	21	V	21	L	21	M	21	S	21	L	21
M	22	S	22	M	22	J	22	D	22	M	22
J	23	D	23	M	23	V	23	L	23	M	23
V	24	L	24	J	24	S	24	M	24	J	24
S	25	M	25	V	25	D	25	M	25	V	25
D	26	M	26	S	26	L	26	J	26	S	26
L	27	J	27	D	27	M	27	V	27	D	27
M	28	V	28	L	28	M	28	S	28	L	28
M	29	S	29	M	29	J	29	D	29	M	29
J	30	D	30	M	30	V	30	L	30	M	30
V	31	L	31	M	31	S	31	L	31	J	31

# LES DÉCHETS VERTS



Vous devez déposer vos déchets verts en déchèterie

Suite à l'abrogation de l'arrêté n°1041 d'avril 1998 concernant le brûlage de végétaux issus de déchets de jardins, enregistrée le 17 juillet 2014, c'est la circulaire ministérielle qui est en vigueur.

Elle stipule que **les déchets verts des particuliers sont considérés comme des déchets ménagers** et donc bénéficient du traitement par les collectivités territoriales. Ainsi tous les déchets verts doivent être déposés en déchèterie ou, moyennant une tarification forfaitaire\*, retirés sur place mais en aucun cas brûlés.

C'est le service de Collecte des déchets de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) qui gère ce type de demande.

Pour tous renseignements ou demandes : 05 53 23 43 95  
Circulaire ministérielle brûlage (interdiction) 2011  
Arrêté préfectoral 2013 03 373

**L'INCINÉRATION DES VÉGÉTAUX EST DÉSORMAIS**

**INTERDITE**

## **14/ VIE PRATIQUE**

### **LES BRUITS DE VOISINAGE**

**Extrait de l'Arrêté Préfectoral N° PELREG-2015-10-45  
Portant réglementation des bruits de voisinage**

« PROPRIETES PRIVEES Article 19 - Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, d'installations de ventilation, de chauffage et de climatisation ainsi que de ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux. Les propriétaires ou utilisateurs de piscines individuelles sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient pas source de gêne pour le voisinage.

#### ***LES BRUITS DE VOISINAGE, suite...***

Article 20- Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que

### **HORAIRES**

**les jours ouvrables de 08h30 à 12h00  
et de 14h30 à 19h30**

**les samedis de 09h00 à 12h00  
et de 15h00 à 19h00**

**les dimanches de 10h00 à 12h00  
et les jours fériés**

Les travaux réalisés par des entreprises chez des particuliers ne sont pas concernés par cet article. Ils relèvent des prescriptions des articles 8 et 9 du présent arrêté. »

## **OBLIGATION D'ENTRETIEN ET D'ÉLAGAGE**

**Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.**

**Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent.**

**Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.**

Pour les

- plantations, les arbres et arbustes de **plus de 2 mètres** : ils doivent être au moins à **2 mètres du terrain voisin**.
- plantations d'une **hauteur inférieure** : la distance à respecter est **de 50 cm**.

Si votre voisin n'a pas respecté les distances réglementaires, vous pouvez lui demander d'élaguer ses arbres. Lui seul a le droit de couper les branches qui dépassent.

En revanche, vous pouvez couper les racines qui dépassent sur votre terrain, sans son autorisation.

Par ailleurs, en cas de non-respect des règles de distances légales des plantations, la loi (**article 672 du Code civil**) vous permet en principe d'exiger que ces celles-ci soient arrachées ou réduites à la hauteur légale.

# **15/ DIVAGATION DES CHIENS**

Arrêté du 16 mars 1955 sur la divagation des chiens (JO 24 mars 1955) modifié par l'arrêté du 31 juillet 1989 (JO 8 août 1989)

Art.1<sup>er</sup>. « Pour prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et pour favoriser leur repeuplement, il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.

Dans les bois et forêts il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin ».

Art. L.211-22 du Code rural :

Les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés (Chaque commune a donc sa propre réglementation. Pour connaître la situation de votre ville, vous devez consulter les arrêtés municipaux affichés dans votre mairie.). Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière, où ils sont gardés pendant les délais fixés aux articles L. 211-25 et L. 211-26.

Les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers peuvent saisir ou faire saisir par un agent de la force publique, dans les propriétés dont ils ont l'usage, les chiens et les chats que leurs maîtres laissent divaguer. Les animaux saisis sont conduits à la fourrière.

Art. L.211-23 du Code rural :

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou (L. n°2005-157 du 23 févr.2005, art.125) « de la garde ou de la protection du troupeau », n'est plus sous la surveillance effective de son maître,

se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation (L. n°2005-157 du 23 févr. 2005, art.156), « sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse ».

En cas de constat d'infraction, la procédure du timbre amende est applicable puisqu'il s'agit d'une contravention de 4<sup>ème</sup> classe.

**L'amende est de 135 euros**